



**CLUB GYMSLIC SAINT-LAURENT INC.**  
**RÈGLEMENTS DU CLUB**  
**SECTEURS RÉCRÉATIF, PRÉSCOLAIRE ET PARENTS-ENFANTS**

**Définitions:**

- **Gymnaste:** Toute personne autorisée à pratiquer la gymnastique au cours d'une de nos activités par son inscription à cette activité.
- **Participant:** Toute personne autorisée à participer à une activité de gymnastique, peu importe le type de participation demandé. Par exemple, lors du cours Parent-Enfant, l'enfant est participant et gymnaste, alors que son parent est participant uniquement: il n'est pas autorisé à pratiquer le sport, mais doit participer au cours en épaulant son enfant.

**Général**

- 1- L'âge minimal pour participer aux cours est de 30 mois, avec preuve à l'appui. Aux secteurs Préscolaire et Récréatif, l'enfant doit être propre (les couches ou « Pull-up » ne sont pas tolérées).

**Santé et Allergies**

- 2- Les parents de nos participants sont tenus de nous aviser de tout problème de santé pouvant avoir un impact sur nos interactions avec leur enfant, dont les allergies alimentaires. Dans l'éventualité où le Club Gymslic Saint-Laurent Inc. aurait besoin d'informations supplémentaires à ce sujet, les parents sont tenus de coopérer au meilleur de leurs capacités.
- 3- **PROCÉDURE EN CAS D'ALLERGIE SÉVÈRE:** Pour être accepté dans son cours, tout enfant ayant une ou des allergie(s) sévère(s) pouvant mener à un choc anaphylactique devra obligatoirement et en tout temps avoir avec lui son Épipen qu'il remettra à son entraîneur en début de cours et ce, à titre préventif. L'Épipen sera par la suite remis à l'enfant à la fin de son cours. **À défaut d'avoir son Épipen, l'enfant se verra refuser l'accès au cours.**

**Tenue vestimentaire**

- 4- **RÉCRÉATIF ET PRÉSCOLAIRE:** Pour les filles, le maillot officiel du CLUB GYMSLIC est obligatoire. Le port d'aucun autre maillot ou vêtement n'est permis durant les cours. Pour les garçons, le short noir et T-shirt blanc sont obligatoires. **PARENTS-ENFANTS:** Les enfants doivent porter des vêtements sports ajustés.
- 5- Les participants sont pieds nus. Seuls les souliers de gymnastique seront acceptés.
- 6- Les cheveux longs doivent être attachés. Le port de bijoux est interdit sauf pour les boucles d'oreilles en forme de clou.
- 7- Les enfants doivent apporter avec eux des sandales de type « flip flop » identifiées pour les trajets dans les couloirs.
- 8- Le club ne peut pas être tenu responsable pour tout article personnel perdu, brisé ou volé.

**Cours en gymnase**

- 9- La période d'**échauffement est obligatoire**. Tout(e) participant n'étant pas dans le gymnase 10 minutes après le début de sa période de cours peut se voir refuser l'accès au gymnase.
- 10- **RÉCRÉATIF ET PRÉSCOLAIRE:** L'accès au gymnase est interdit aux parents qui ne sont pas des bénévoles reconnus par le conseil d'administration et ce, avant, pendant et après les cours. **PARENTS-ENFANTS:** Les enfants doivent être accompagnés d'un parent. Un seul parent par enfant inscrit sera autorisé dans le gymnase.
- 11- L'accès au gymnase est interdit à toute personne, enfant ou adulte, en dehors des heures d'activité pour lesquelles cette personne est inscrite, à l'exception des bénévoles reconnus par le conseil d'administration.
- 12- Le parent doit être présent pour accompagner son enfant au **début et à la fin de la période de cours auquel il est inscrit**. En cas de retard à la fin de la période de cours, le salaire de l'entraîneur, pour la période de garde, sera payable immédiatement par le parent. Les frais exigés sont : 5 premières minutes gratuites, 1\$ la minute pour les 5 minutes suivantes et 10\$ par bloc de 15 minutes applicable indépendamment des minutes utilisées.
- 13- La gomme, nourriture et breuvages sont absolument défendus dans le gymnase.

**Comportement**

- 14- Les participants devront suivre les instructions des entraîneurs et des bénévoles en tout temps.
- 15- La politesse et le bon langage sont de mise entre les participants, envers les entraîneurs ainsi que les bénévoles.
- 16- Les participants ne peuvent s'exercer sur un appareil que s'ils ont d'abord obtenu l'autorisation d'un entraîneur et que s'il y a un entraîneur présent dans le gymnase. Les participants ne doivent exécuter que les mouvements autorisés par l'entraîneur.
- 17- Les comportements suivants peuvent entraîner une expulsion en tout temps, après un (1) avertissement, et ce, sans avis de retour et sans remboursement:
  - a. Ne pas se conformer aux règlements.
  - b. Ne pas suivre convenablement les directives de son groupe.
  - c. Avoir un comportement répréhensible comportant un danger pour sa sécurité et/ou celle des autres participant(e)s.

**Inscription**

- 18- Après l'inscription, un(e) participant(e) ne peut changer de groupe ou de période horaire à moins d'entente avec l'entraîneur-chef.
- 19- **Le club se réserve le droit d'annuler, de déplacer ou de modifier tout cours lorsque les circonstances l'obligent à le faire. Dans ce cas, les personnes concernées seront avisées le plus rapidement possible et auront alors l'opportunité de modifier leur inscription dans les mesures du possible ou de l'annuler si elles le désirent.**
- 20- Des frais administratifs de quinze dollars (15\$) seront exigés pour toute inscription faite après les dates prévues au calendrier.
- 21- En cas de blessure ou de maladie en cours de session, la **demande de remboursement** doit être soumise **par écrit, avec certificat médical à l'appui**, au conseil d'administration du club Gymslic et entérinée par ce dernier qui se réunit environ une fois par mois. Des frais administratifs de quinze dollars (15\$) ainsi qu'un montant égal au coût du nombre de cours utilisés par le/la participant(e) seront déduits du remboursement.
- 22- Toute **demande d'annulation d'inscription** doit être soumise **par écrit** au conseil d'administration du club Gymslic, **par la poste ou par courriel** afin d'avoir une preuve de date d'envoi. Cette demande sera alors étudiée par celui-ci, qui se rencontre environ une fois par mois. En cours de session, les requérants se soumettent aux frais pour services fournis et à des frais de pénalité, prélevé de tout remboursement pouvant être accordé. Pour obtenir un remboursement complet, vous devez fournir votre demande avant le début de la session. Ceci nous permettra aussi de remettre la place à un enfant se retrouvant sur la liste d'attente.
- 23- Le club se réserve le droit d'annuler un cours sans remboursement en cas de tempête de neige ou toute autre cause hors de notre contrôle telle une panne d'électricité.
- 24- Le/la participant(e) sera présumé(e) présent(e) au cours jusqu'à la date d'envoi de la demande écrite d'annulation du cours.
- 25- Des frais additionnels de vingt dollars (20\$) seront exigés pour tout chèque sans provision qui nous sera retourné par une institution bancaire. Pour les transactions par carte de crédit, notez que nous utilisons le service Amilia et que les transactions réalisées sur ce système apparaissent sur votre relevé de carte de crédit sous le nom « **Club Gymslic St-Laurent** ». Advenant qu'une **transaction soit contestée** auprès de votre émetteur de carte de crédit, par exemple en soutenant « ne pas avoir effectué une telle transaction », **des frais de 20 \$ devront vous être chargés, même si la contestation est résolue par la suite.**



# CLUB GYMSLIC SAINT-LAURENT INC.

## CLUB RULES

### RECREATIONAL, PRESCHOOL AND PARENTS-CHILDREN SECTORS

#### Definitions:

- **Gymnast:** Any person authorized to practice gymnastic in one of our activities by registering for that activity.
- **Participant:** Any person authorized to participate in an gymnastic activity, regardless of the type of participation required. For example, during the parent-child course, the child is participant and gymnast while the parent is only a participant: the parent is not allowed to practice gymnastic but must attend and support his child.

#### General

- 1- The minimum age to participate in the classes is 30 months old, whith proof of age. Preschool and recreational sectors, the child as to be toilet trained (diapers or « Pull-up » are not tolerated).

#### Health and Allergies

- 2- The parents of the participants are required to notify us any health problem that could affect interactions with their child, including food allergies. In the event that the club Gymslic Saint-Laurent Inc. Would need more information about it, parents are required to cooporate to the best of their abilities.
- 3- **PROCEDURE IN CASE OF SEVERE ALLERGY :** To be accepted in the class, it is mandatory for any child with severe allergy (s) that can lead to an anaphylactic shock to have with him/her his Epipen that he/she will give to the coach at the beginning of the class. The Epipen will be given back to the child at the end of the class. In the case that the child does not have his/her Epipen, the access to the class will be denied.

#### Dress code

- 4- **RECREATIONAL AND PRESCHOOL:** For girls, the Club Gymslic official bodysuit is mandatory. No other bodysuit or clothes are allowed during classes. For boys, black shorts and white t-shirt are required. **PARENT-CHILD:** Children must wear adjusted sports clothes.
- 5- Participants are barefoot. Only gym shoes will be accepted.
- 6- Long hair must be tied back. Wearing jewelry is prohibited except for stud earrings.
- 7- Children need to bring sandals like flip-flops, identified, for walking in the hallways.
- 8- The club cannot be held responsible for any personal items that are lost, broken or stolen.

#### Classes in the gymnasium

- 9- The warm-up period is mandatory. All participant that is not in the gymnasium 10 minutes after the beginning of their course may be denied access to the gym.
- 10- **RECREATIONAL AND PRESCHOOL:** Access to the gym is forbidden to the parents that are not volunteers recognized by the board of directors, that is before, during and after classes. **PARENT-CHILD:** Children must be accompanied by a parent. One parent per child enrolled will be allowed in the gym.
- 11- Access to the gym is prohibited for any person, child or adult, outside of operating hours for which that person is registered to, with the exception of the volunteers recognized by the board of directors.
- 12- The parent must be present to accompany their child at the beginning and at the end of the period during which he is registered. In case of delay at the end of the class, the salary of the coach, for the period of custody, will be payable immediately by the parent. The fees are: first 5 minutes are free, 1\$ per minute for the following 5 minutes and 10\$ per 15 minute block applies regardless of minutes used.
- 13- Gum, food and beverages are absolutely forbidden in the gym.

#### Behavior

- 14- Participants will have to follow instructions given by the coaches and volunteers at all times.
- 15- Politeness and good language is required at all times between participants towards coaches and volunteers.
- 16- Participants can exercise on an apparatus only if they have the permission from the coach and if the coach is in the gym. Participants must perform movements allowed by the coach.
- 17- The following behaviors may result in expulsion at any time after one (1) warning, without notice and without refund:
  - a. Failure to comply with the regulations.
  - b. Not following the proper guidelines of the group.
  - c. Having a misconduct that endangers the safety and/or the other participant(s).

#### Registration

- 18- After registration, a participant cannot change group or time period unless agreed with the head coach.
- 19- The club reserves the right to cancel, move or modify any classes when circumstances forces them to do so. In that case, the persons concerned will be notified as soon as possible and will then have the opportunity to change their registration if possible or cancel if they wish.
- 20- A fifteen dollar (\$15) administration fee is required for all registration made after the scheduled registration dates.
- 21- In case of injury or sickness during the course of a session, all requests for refunds must be submitted in writing, supported by a medical certificate, and approved by the club's administration committee, which meets about once a month. A fifteen dollar (\$15) administration fee will be deducted from the refund, as well as an amount equal to attended classes.
- 22- All requests for registration cancellations must be submitted in writing to the board of the club Gymslic, by mail or email to have proof of mailing date. Requests will be considered by the committee, which meets about once a month. During the session, the applicants submit themselves to the expenses for services provided and penalty fees, collected from any refund that may be granted. To obtain a full refund, you must provide your request before the start of the session. This will also allow us to give way to a child found on the waiting list.
- 23- The club reserves the right to cancel a class without refund in the event of a snowstorm or any other cause beyond our control such as a power outage.
- 24- The gymnast is presumed present to classes until the written request is sent to the committee.
- 25- Additional fees of twenty dollars (20\$) will be charged for any NSF (Non Sufficient Funds) checks being returned by any institution. Note that we use the Amilia service for the online treatment of credit cards and that the transactions carried out on this system appear on your credit card statement under the name "Club Gymslic St-Laurent". In the occurrence where a transaction is disputed with your credit card issuer, for example while supporting "not to have carried out such a transaction", expenses of 20 \$ will have to be charged to you, even if the dispute is resolved afterwards.